

Donnez du **sens** à votre patrimoine



© James Keogh

Vous avez un logement disponible à la location? Grâce à notre réseau d'Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®), louez votre logement en toute sérénité à des ménages dotés de petits revenus.

Confier son logement en gestion à une AIVS®, c'est la certitude de bénéficier d'une gestion professionnelle de son patrimoine tout en permettant à des personnes de construire un projet d'insertion durable.

Grâce à l'action de milliers de propriétaires partout en France, près de **3 000 nouveaux ménages sont logés** chaque année dans notre réseau!

La Fapil, un **réseau** national

Votre agence

est membre de la Fapil, fédération associative qui rassemble toutes les AIVS® en France.

46 AIVS®

Près de **16 000** logements gérés

Près de **3 000** ménages relogés chaque année



agence immobilière à vocation sociale

1-3 Place du Château - 22200 GUINGAMP

Tél : 02.96.21.21.54 ou 06.07.70.40.12

Courriel : aivs22@amisep.fr

Février 2020 - Conception et réalisation : pascalidel.com

© James Keogh



Vous êtes propriétaire ?

Confiez **votre logement** à une Agence Immobilière à Vocation Sociale

fapil

Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

6, avenue du Professeur André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr
www.fapil.fr



Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

aivs
fapil

L'AIVS® : une **expertise** en immobilier solidaire

Une gestion de **proximité**

Vos **avantages**

Votre AIVS® détient la carte professionnelle d'Agent immobilier et répond à l'ensemble des obligations légales et réglementaires de ce secteur.

Votre AIVS® est agréée par l'État « organisme d'intermédiation locative », c'est-à-dire spécialiste de la gestion locative à caractère social.

Votre AIVS® est labellisée par la Fapil, principal réseau national : elle répond donc à un cahier des charges exigeant qui garantit la qualité de ses prestations.



© Laurent Rebelle

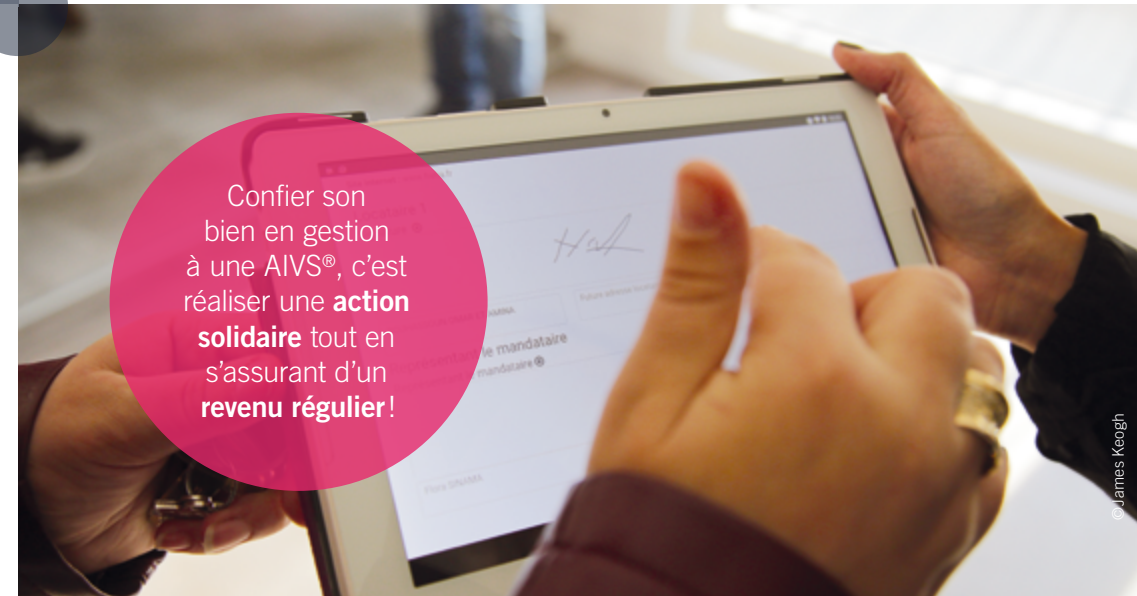
- ⦿ **Une sécurisation des loyers** : vous avez la possibilité de souscrire une assurance contre le risque d'impayés (Visale ou autre garantie).
- ⦿ **Des abattements fiscaux importants** : jusqu'à **85 %** des revenus fonciers en conventionnant avec l'Anah votre logement pour une durée de 6 ou 9 ans.
- ⦿ **Une prime complémentaire** peut vous être accordée au moment de la mise en location sous conditions des modalités définies localement.
- ⦿ **Des conseils techniques et des informations sur la mobilisation d'aides financières** pour réaliser des travaux dans votre logement avant sa mise en location.
- ⦿ Une aide et des conseils **pour remplir votre déclaration de revenus fonciers.**



© James Keogh

En plus des missions classiques de gestion locative, votre AIVS® est en relation constante avec le locataire :

- ⦿ **Elle effectue une étude approfondie des candidatures** pour adapter le loyer aux ressources du locataire et limiter ainsi le risque d'impayés.
- ⦿ **Elle agit pour assurer le paiement du loyer :**
 - En aidant le locataire à ouvrir ses droits (APL, CAF, ...).
 - En l'accompagnant si besoin à la gestion de son budget.
- ⦿ **Elle veille à l'entretien du logement :**
 - Suivi technique régulier et conseils au locataire.
 - Intervention d'un réseau de prestataires qualifiés.



© James Keogh

Confier son bien en gestion à une AIVS®, c'est réaliser une **action solidaire** tout en s'assurant d'un **revenu régulier** !